



# DOSSIER D'INSCRIPTION À RÉSID'DANSE FIGURE 2 STYLE SAISON 2015/2016

Dossier à retourner à l'association  
Association Figure 2 Style, Le Cèdre, 2 place Pierre Meunier 21300 Chenôve



N° de dossier :

Photo d'identité  
(Obligatoire)

En cochant ☐

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat d'inscription et du règlement intérieur, inscrit sur le panneau d'affichage et téléchargeable sur [www.figure2style.fr](http://www.figure2style.fr).

De plus veuillez, par ailleurs, trouver ci-joint la somme de 10€, constitutive de ma cotisation due pour l'année 2015/2016.

NOM.....  
PRENOM.....  
M'INSCRIS AU COURS DE DANSE..... POUR LA SAISON 2015-2016

Si vous étiez déjà inscrit en 2014-2015, complétez si seulement il y a des changements

DATE DE NAISSANCE: ...../...../..... A .....

SEXE: ☐ MASCULIN ☐ FEMININ

ADRESSE.....

CODE POSTAL: ..... VILLE: .....

TEL : ..... TEL PROF : .....

E-MAIL:.....@.....

## Tuteur légal de l'enfant

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE (si différente de l'élève).....

CODE POSTAL: ..... VILLE: .....

TEL : ..... TEL PROF : .....

E-MAIL:.....@.....

Réduction : ☐ Multi ☐ Fidélité ☐ Famille ☐ Étudiant

Règlement : .....€

Ne pas oublier les 10€ d'adhésion

Type de règlement : ☐ Chèque ☐ espèces ☐ autre : .....

N° Chèque 1 : ..... N° Chèque 2 : ..... N° Chèque 3 : .....

Taille de t-shirt : ☐ 4 ans ☐ 6ans ☐ 8 ans ☐ 10 ans ☐ 12ans ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à..... le ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent majeur ou du tuteur précédée de la mention « **Lu et Approuvé** »

## **A joindre obligatoirement**

\*Un certificat médical - de 3 mois  
\*Un justificatif de domicile - de 3 mois

\*Photo d'identité  
\*Règlement intégrale



# CONTRAT D'INSCRIPTION RESID'DANSE 2015 / 2016



## I - MODALITES D'INSCRIPTION

Fournir : - un certificat médical datant de moins de 3 mois

- une photographie d'identité
- justificatif de résidence pour les habitants de Chenôve (facture de téléphone, électricité, taxe d'habitation... (datant de moins de 3 mois))
- règlement intégral des cours par chèques ou/et espèces

Un élève mineur sera inscrit par son représentant légal qui devra signer une autorisation parentale. Aucune inscription ne sera valable si le dossier est incomplet (le règlement, le certificat, etc.)

## II- CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1- Adhésion

Résid'danse est une école de danse hip hop gérée par l'association Figure 2 Style constituée en association de type loi 1901.

L'adhésion annuelle de 10 € par élève n'est pas comprise dans les tarifs annuels des cours de danse.

Le montant de la cotisation ne peut faire l'objet d'aucune réduction.

Pour des raisons pratiques, le montant de l'adhésion peut être intégré dans un tarif global lors d'une inscription à une activité payante.

L'association Figure 2 Style organise des cours de danse, des stages et divers événements tels que des sorties, spectacles, battles, et diverses autres animations auxquels les adhérents peuvent participer.

Les adhérents et élèves sont informés des activités principalement via le cahier de liaison ou à défaut par téléphone, e-mails, ou sur le panneau d'affichage dédié à cet usage situé au Cèdre.

Les activités organisées par l'association sont ouvertes à tous les publics après règlement de la cotisation annuelle.

### 2- Tarification et conditions de paiement

L'abonnement annuel est effectif du 14 Septembre 2015 jusqu'au gala de fin d'année scolaire en 2016.

Les publications et le site Internet sont des outils d'information non contractuels. En cas d'erreur, seul le document délivré lors de l'inscription fait foi. L'inscription à une activité n'est effective qu'après règlement du montant dû.

Le règlement des cours annuels se fait lors de l'inscription. Des conditions particulières de paiement peuvent être accordées pour un montant dépassant 50€. Il convient alors de libeller 2 ou 3 chèques au maximum par participant, d'un montant permettant de diviser la somme (arrondi à l'euro entier) et d'inscrire au dos de chaque chèque, le mois d'encaissement souhaité.

Compte tenu de ces facilités de paiement, l'inscription à un cours hebdomadaire implique le règlement de la totalité de la somme due pour l'année. Il ne sera accepté aucun paiement partiel lors d'une inscription à une activité, fut-elle annuelle.

Les moyens de paiement acceptés sont les espèces et les chèques bancaires.

### 3- Résiliations, remboursements

a- La souscription à un abonnement ne peut être résiliée par l'adhérent que pour raison professionnelle sur présentation d'un justificatif de l'employeur, ou raison médicale sur présentation d'un certificat médical. Dans ces cas seulement, les cours non effectués à compter de la date de réception de la demande de résiliation et/ou remboursement par courrier, qui doit être postérieure ou identique à celle figurant sur le justificatif, seront remboursés au prorata des cours effectués.

b- Pour tout problème de santé nécessitant l'arrêt définitif de l'activité pendant l'année en cours, ne seront remboursés que les trimestres restants et non commencés; bien évidemment sur présentation de justificatifs (certificat médical par exemple).

c- Passée la date du trimestre en cours, les mensualités correspondantes à celui-ci seront dues et non remboursables.

d- La non-présence de l'élève à un ou plusieurs des trimestres ne peut en aucun cas prévaloir pour un arrêt définitif de l'activité, et de ce fait aucun remboursement ne pourra être effectué.

e- En cas d'annulation ou d'arrêt d'un cours organisé par Figure 2 Style ou sur décision du comité de direction (ex: le nombre d'élève trop faible pour assurer un cours), les adhérents concernés seront remboursés au prorata des cours non effectués. Les engagements éventuels dans d'autres cours restent alors valables. Aucune autre indemnité ou remise ne saurait être accordée pour le préjudice subit.

### 4- Assurance

Les adhérents à l'association Figure 2 Style sont couverts par l'assurance de type responsabilité civile contractée par l'association à la MAIF.

Les vestiaires et salle de cours sont exclusivement réservés aux élèves adhérents et assurés.

Le professeur n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours. Il n'est pas responsable des élèves dans les vestiaires.

Les élèves sont responsables de leurs affaires, l'association Figure 2 Style ne saurait être tenue responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration dans les vestiaires et la salle de danse. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets de valeur.

### III- DEROULEMENT DES COURS

Faire partie de Résid'danse, c'est avoir l'assurance de bénéficier d'enseignements, de cours, de stages de grande qualité menés par les plus grands noms. Nous nous engageons à offrir aux élèves des cours leur permettant d'acquérir de solides connaissances et de bénéficier de conseil de qualité. Nous nous basons sur un contrat de confiance entre l'élève et l'équipe de Résid'danse. Nous encourageons vivement les élèves à participer à nos cours libres afin de développer et d'approfondir les connaissances acquises durant les cours et d'élaborer leur propre personnalité dans un contexte d'autonomie, d'échange et de partage. Résid'danse se veut être un lieu de vie où les passionnés de hip hop, débutants ou confirmés, enfants, adolescents et adultes, se donnent rendez-vous chaque semaine.

Notre objectif : rendre le hip hop accessible à tous dans un environnement de qualité et de convivialité ! En adaptant le niveau des cours aux profils des participants, les professeurs de danse sont attentifs à la progression de chacun.

#### **1-Calendrier des cours**

Les cours prennent effet à partir du 14 septembre 2015 et s'arrêtent à l'issue de la semaine précédant le gala. La durée d'un cours est de 40 min pour les enfants de moins de 6 ans, 1h00 pour les enfants de moins de 10 ans et de 1h15 pour les élèves de plus de 10 ans.

Les cours sont dispensés pendant le calendrier scolaire. Le premier cours est gratuit ; c'est un cours d'essai.

La participation aux cours de niveaux intermédiaires et avancés est soumise à l'approbation du professeur. Figure 2 Style se réserve le droit d'en refuser l'accès à tout élève d'un niveau jugé insuffisant ainsi qu'à toute personne dont l'attitude pourrait nuire au bon déroulement du cours. Le cas échéant, un remboursement pourra être effectué au prorata des cours effectués.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés. Les cours de danse commencent dès l'âge de 4 ans.

Il est possible d'opter pour le cours libre « uniquement ».

#### **2-Le cours libre :**

Participer aux cours libres demeure la solution idéale pour tous ceux qui souhaitent découvrir ou progresser de façon autonome en danse hip hop. Pour la « seule » participation à ce cours, seul le paiement de l'adhésion à l'association est nécessaire. Pour tout abonnement annuel le cours libre est gratuit

#### **3-Spectacle et Gala de fin d'années :**

Le ou les spectacles de fin d'année, s'ils sont le résultat de l'année de travail, ne sont nullement obligatoires mais vivement recommandés. La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (spectacles, activités de proximité, etc) n'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs..

#### **4-Évaluations :**

L'élève passe deux fois par an devant un jury composé de professeurs de Résid'danse afin d'être soumis à une évaluation de ses acquis. L'objectif est de donner un retour aux élèves sur leur progression et acquisition de connaissances et compétences. Il s'agit aussi d'examiner la gestion du stress de l'élève dans une situation d'évaluation et de le préparer à affronter le regard extérieur. Cela nous permet également de « recadrer » l'élève quant au travail demandé et fourni.

#### **5-Les Stages au sein de Résid'danse :**

A Résid'danse, des stages inédits menés par de grands noms du monde de la danse hip hop sont proposés : Popin Pete, Zaimouna, etc. La plupart de ces intervenants ont travaillé avec de célèbres artistes (tel que Popin Pete pour Michael Jackson ou encore Madonna...). Ces stages de danse peuvent être organisés pendant les périodes de vacances scolaires ou durant les week-ends. Ils font l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque événement proposé.

#### **6-Le cahier de liaison :**

Il est demandé aux élèves de se munir d'un cahier grand format (sans spirales, 96 pages). Véritable outil de travail et relais privilégié entre l'équipe pédagogique et les élèves, ce support revête un double usage :

- outil de communication : il permet d'informer des différentes activités de l'association et de communiquer sur les éventuels reports de cours, autorisation de sortie, sollicitation diverse, etc.
- outil pédagogique : il permet de consigner les objectifs des cours, les résultats des évaluations, les repères historiques et pédagogiques (explicatifs des terminologies utilisées).
- A chaque cours, chaque élève devra être muni de ce cahier. Le même cahier pourra être utilisé durant toutes les années de fréquentations de Résid'danse.

#### IV - TARIFS

|                                 | 4 à 5 ans   | 6 à 17 ans  | 18 ans et + | Cardio- dancing | Cours show  | Cours Libre |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|-------------|
| 1 cours                         |             |             |             | <b>10€</b>      |             |             |
| Annuel<br>Habitant Che-<br>nôve | <b>119€</b> | <b>199€</b> | <b>269€</b> | <b>119€</b>     | <b>139€</b> | <b>10€</b>  |
| Annuel<br>Extérieur             | <b>129€</b> | <b>229€</b> | <b>289€</b> | <b>129€</b>     | <b>159€</b> | <b>10€</b>  |

-Un t-shirt à l'effigie de l'école « Résid'danse » sera offert lors de chaque inscription annuelle.

#### !!! Réductions !!!

- Tarifs Multi : Les élèves déjà inscrits bénéficieront d'une réduction sur le cours suivant -20%
- Tarifs fidélités : 2eme année révolue -5%, 3eme année et plus révolue - 8 %
- Tarifs étudiants (carte d'étudiant) et chômeurs (justificatif pôle emploi) - 10 %
- Tarifs famille pour les élèves d'une même famille (frère ou/et sœur) - 10 %

Les réductions s'appliquent sur le tarif de la saison (adhésion de 10€ non-incluse).  
Les réductions sont cumulables.



# RÈGLEMENT INTERIEUR



Les installations des locaux sont conformes aux normes. Il est donc recommandé de respecter les lieux.

L'adhérent à l'association Figure 2 Style, s'engage à respecter le règlement qui suit :

## ACCOMPAGNEMENT

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les rechercher. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un dirigeant de l'association.

En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence d'un professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Il est demandé à chacun de respecter le voisinage aux abords des salles et de faire preuve de discrétion, de respect envers la propreté des locaux, les horaires et l'ensemble des usagers du Cèdre, etc.

## URGENCE MÉDICALE

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

## SALLE ET COURS DE DANSE

L'accès à la salle de danse est strictement interdit tant que le professeur n'est pas arrivé. A l'exception d'un imprévu, demander l'autorisation à un responsable de l'association pour accéder à la salle.

La responsabilité du professeur et des dirigeants de l'association s'achève dès la fin du cours de danse.

Les élèves doivent être prêts dans la salle de danse à l'heure précise du début du cours. Tout retard d'un ou plusieurs élèves entraîne une gêne pour les autres et pour le bon déroulement du cours.

Pour suivre les cours, les élèves doivent se présenter dans une tenue de sport correcte et propre.

Tout élève ne pouvant pas assister à un cours est tenu de prévenir le professeur. L'assiduité au cours favorise une meilleure progression.

Un professeur ne pouvant assurer un cours pour diverses raisons (spectacles, stages à l'extérieur...) doit informer ses élèves au préalable. Dans ce cas, un professeur remplaçant assurera le cours à la place du professeur titulaire. Si aucun des professeurs (titulaires et remplaçants) ne peuvent être présents, le cours sera repoussé à une date établie entre les professeurs, les élèves et leurs parents.

Les parents ou amis ne sont pas admis dans la salle de danse pendant le déroulement des cours, sauf sur autorisation du professeur.

Tout entretien avec le professeur se fera entre les cours et de façon brève afin de ne pas retarder le cours suivant.

Le gala de fin d'année n'est pas obligatoire, cependant les élèves qui s'engagent à y participer doivent être impérativement présents à tous les cours ainsi qu'aux répétitions.

Le port de bijoux pendant les cours de danse est interdit. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de détérioration.

Le chewing-gum est interdit en cours.

L'utilisation du téléphone portable est interdite.

Il est interdit de fumer et de manger dans la salle de danse, les vestiaires et le couloir, et tout espace intérieur à l'école. Venir à chaque cours muni de son cahier de liaison.

**Ne pas marcher avec des chaussures d'extérieur dans la salle de danse. Prévoir une paire de chaussures propres.**

## VESTIAIRES

Les élèves doivent se changer dans le vestiaire.

Les vestiaires doivent rester dans l'état où ils étaient avant votre arrivée, c'est à dire propres.

Vérifiez les vestiaires avant de partir afin de vous assurer de n'avoir rien oublié.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux (vestiaires, salle de danse...).

## DÉGRADATION

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'élève prononcée par le Directeur.

Toute dégradation faite au matériel (mobilier, disques, chaîne HI FI, accessoires pédagogiques...) sera imputée au responsable de l'élève.

## BONNE CONDUITE

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard d'un professeur ou d'un membre de l'association sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'élève pourra être exclu. Toute sanction prononcée à l'égard d'un élève mineur est portée, avec indication du motif, à la connaissance des parents. La décision de renvoi est irrévocable.

## ABSENTÉISME

Les élèves s'engagent à suivre avec assiduité les cours auxquels ils sont inscrits.

Un taux d'absentéisme élevé et fréquent peut conduire à l'interdiction d'un élève à se présenter au spectacle voire à l'exclure.

## GALA DE FIN D'ANNÉE

Un spectacle est organisé tous les ans, traditionnellement à la fin de l'année scolaire.

Les élèves qui participent au spectacle de fin d'année devront le signaler à la fin du 2ème trimestre.

Les élèves qui ne souhaitent pas participer au spectacle de fin d'année devront en informer le directeur ou le professeur 3 mois avant la date du spectacle. En aucun cas, la non participation d'un élève au spectacle de fin d'année ne peut nuire à sa participation au cours.

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, les adhérents bénéficient d'un droit de rectification concernant les informations contenues sur les fichiers informatiques. En outre, les adhérents qui le souhaitent peuvent à tout moment se désabonner de la liste de diffusion informatique.

Les anciens adhérents qui ne souhaitent plus apparaître dans nos fichiers en seront retirés sur simple demande écrite.

## DROIT À L'IMAGE

Autorisation d'utilisation de l'image et des prestations de l'élève

Le responsable de l'élève autorise l'association Figure 2 Style à :

- photographier et/ou filmer l'élève dans le cadre des activités proposées par l'association Figure 2 Style
- imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de notre association (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site internet...)
- enregistrer les événements pédagogiques et culturels organisés par notre association auxquels participe l'élève et accepter, que le résultat visuel et sonore puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de notre association (vidéos, internet...)

**L'association Figure 2 Style s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.**

### **En s'inscrivant à Résid'danse, les élèves s'engagent à :**

- suivre tous les cours régulièrement**
- respecter le règlement intérieur de l'établissement (document annexé)**